

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, FOURRAGE Laurent, BOUVIER Michel, GRANDGIRARD Pascal, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient absents : DELAHAIE Meddy, MARTIN Yannick, Coraline BOULLERY GEFRAULT Fernand

Secrétaire de séance : Michel BOUVIER

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

1. **ADHESION AU GROUPEMENT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE DU SDE 35**

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité des compteurs supérieurs à 36 KVa et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35 a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le SDE propose aux communes du syndicat l'adhésion pour la fourniture d'électricité à un prix plus avantageux.

Cette solution est également préconisée par le Conseiller en Energie Partagée de Vitré Communauté.

2 contrats sont concernés : le centre culturel et la station d'épuration, la baisse de puissance souscrite pour ces 2 compteurs sera recherchée.

Pour faire de véritables économies, il faudra se pencher sur le nombre de compteurs et la possibilité de les rassembler.

Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable. Cette adhésion prend effet le 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans.

2. **FINANCES**

a- Réaménagement du prêt de la station d'épuration contracté auprès de la Caisse des Dépôts.

Le prêt pour le financement de la station d'épuration a été contracté en 2013, ce prêt de 400 000 euros sur 15 ans a été accordé à une période où les banques étaient réticentes à financer les collectivités.

La CDC propose un abaissement du taux d'intérêts de 4,50% à 2,50% et allongement de la durée 6 ans. L'annuité serait de 24000€ au lieu de 37000€.

Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable

b- Remboursement d'un acompte –location de la salle communale

Le conseil Municipal émet un avis favorable pour le remboursement après examen du justificatif.

c- Remboursement des frais de déplacements des élus

L'article L 2123-18-1 dans le code général des collectivités territoriales offre la possibilité, même en dehors de l'exercice d'un mandat spécial, pour les membres d'un conseil municipal de bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour se rendre et participer à des réunions dans des instances ou organismes au sein desquels ils représentent les communes.

Considérant que les conseillers municipaux représentent la commune dans de nombreuses instances qui se réunissent en dehors du territoire communal (Syndicat des eaux, Syndicat d'électricité, Communauté d'agglomération...), les délégués et représentants de la commune ont droit à être indemnisés des déplacements occasionnés pour se rendre aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, décide le remboursement des frais aux conseillers municipaux et donne pouvoir au Maire.

d- Fonds de concours Vitré Communauté

Monsieur le Maire expose que chaque commune de Vitré Communauté disposera pendant la mandature 2014-2020 d'une somme pour le financement de ses projets, cette somme est calculée selon le nombre d'habitants et selon un montant forfaitaire avec un minimum de 100 000 euros par commune.

Monsieur le maire propose de solliciter ce Fonds de Concours qui s'élève à 119 015 euros pour le financement des aménagements de la zone d'activités et du lotissement des vallons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à solliciter Vitré Communauté pour le financement de ces aménagements et lui donne pouvoir pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

e- Préparation du budget 2015

Les élus s'interrogent sur les projets à réaliser en priorité -2015, ceux pouvant être réalisés en 2016 -2017 et ceux pouvant être abandonnés.

A réaliser en 2015 :

Lotissement Les Vallons 260 000€

Zone d'activité 160 000€

Achat de terrain 100 000€

Modification PLU 2 500€

Restauration clocher (joints) 4 200€

Extension bibliothèque (accès handicapés) 30 000€

Voirie (allées piétonnes) 40 000€

Eclairage public (extension rue du Général Tabouis, parking du centre culturel)

A réaliser en 2016-2017 :

Terrain multisports 75 000€

Hameau des Lacs 75 000€

Proposition entretien des lagunes des moutons.

A annuler :

3. **URBANISME**

Un courrier a été envoyé aux propriétaires des Tilleuls 3 concernant l'urbanisation de la parcelle ZD 209, une réponse est attendue pour le 21 février 2015. La question de la vitesse des automobilistes a été une nouvelle fois évoquée.

4. **QUESTIONS DIVERSES**

Publicité sur le panneau d'information. A la demande d'un commerçant de la commune pour diffusion de publicité privée, la commission communication a mis en place une grille de tarif. Avant de valider ces tarifs il est important de savoir si légalement une commune peut faire de la pub.

Commissions communales. Après l'annonce de la démission de Coraline Boullery, il est proposé de la remplacer dans les diverses commissions :

Commission jeunesse : S Jeuland

Commission zone d'activité et lotissement Les Vallons : A Bouthemy, L Fourrage, M Delahaie, J Drouillé , F Busson, B Delalande. Les réunions auront lieu le mardi matin.

Espace détente (anciennes lagunes). Le maire donne lecture des noms proposés par les habitants de la commune et après discussion le conseil valide le nom de balade Pierre Rossignol (ancien maire de 1946 à 1977)

Présentation d'EXO par Bruno Delalande : il s'agit d'un intranet pour le dépôt de documents et d'un calendrier partagé.

Festival Désarticulé : la commune a souhaité accueillir un spectacle, la date envisagée est le 13 juin.

La séance est levée à 22h10.

Prochaine réunion de CM le jeudi 5 mars 2015 à 19h30 pour le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion, Monsieur Créac'h, trésorier de la commune, sera présent.